

Aménagement de l'IRCANTEC

Le gouvernement ne parvient pas à désamorcer la grève

À LA RECHERCHE d'un protocole d'accord sur les mesures d'accompagnement pour les praticiens hospitaliers de la réforme globale du régime de retraite IRCANTEC (« le Quotidien » du 9 octobre), le ministère de la Santé n'a pas réussi à trouver un terrain d'entente avec les syndicats récalcitrants : la CPH (Confédération des praticiens des hôpitaux) et l'INPH (Intersyndicat national des praticiens hospitaliers) maintenaient en début de semaine leur appel à la grève des soins de demain et vendredi.

Y compris parmi les plus enclins à signer les propositions du cabinet de Roselyne Bachelot, une insatisfaction subsistait en début de semaine quant au calendrier de leur mise en oeuvre. Ainsi, la CMH (Coordination médicale hospitalière) et le SNAM-HP (Syndicat des médecins des hôpitaux publics) ont demandé au gouvernement d'accélérer la cadence pour ce qui concerne l'intégration des astreintes dans l'assiette des cotisations (l'opération, pour les pouvoirs publics, doit se faire en sept ans). Du côté des organisations qui orchestrent la grève, les motifs de mécontentement restaient nombreux. En mal de réponses du gouvernement, le Dr Rachel Bocher, présidente de l'INPH, était particulièrement en colère contre «l'absence de dialogue social» dont faisait preuve le gouvernement en dépit d'une grève annoncée de longue date. Attachée aux chiffres, la CPH, pour sa part, n'en démordait pas : «La compensation de la détérioration du régime reste totalement insuffisante, d'autant que les mesures retenues ne s'adresseront qu'à certaines catégories de PH et demeurent donc inégalitaires.» L'intersyndicat du Dr Pierre Faraggi continue donc de réclamer, entre autres, «40annuités pour une pension sans minoration» et «un taux de remplacement de 75%». Particulièrement remonté, le SNPHAR (Syndicat national des praticiens hospitaliers anesthésistes-réanimateurs, adhérent à l'INPH) taxait purement et simplement les ministères du Budget et de la Santé de désinformation, expliquant que les mesures proposées «ne suffisent pas à compenser la baisse des retraites, sauf si elles s'appliquent à toutes les primes additionnées les unes aux autres (or aucun PH ne touche jamais toutes les primes) et à faire, tout au long de la carrière, au moins quatre gardes et huit astreintes par mois».

> K. P.

Le Quotidien du Médecin du : 15/10/2008